

# PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 09/12/2022 - Salle du conseil - 20h00**

Présents : Mmes, MM. CARTANT-FRANCIOLI Bernadette, DARNEY-PATOZ Lydia, DIET Cécile, MOUGENOT Adeline, BONVALOT Régis, CHAPIN Jean-Paul, CHATILLON Roger, COMTE Joël, DAUBIGNEY Fabrice, FOUCHEYRAND Laurent.

Excusée : Mme LONDE Marie, procuration à M. BONVALOT Régis.

Absent : 0

Membres exercice = 11 - Présents = 10 - Votants = 11  
Quorum : 6

Convocation : 01/12/2022 - Affichage : 01/12/2022  
Date de publication : 21/01/2023

## **ORDRE du JOUR**

- 1 - Désignation du secrétaire de séance.
- 2 - Approbation du Compte-Rendu du 09/12/2022.
- 3 - Mutualisation du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).
- 4 - Examen du devis de la mise en peinture des portes de l'église.
- 5 - Rapport 2021 du SIE de Montmirey le Château.
- 6 - Délégation du maire, signature de l'avenant Groupama (fin de la tacite reconduction).
- 7 - Abonnement orange à la fibre optique.
- 8 - Examen des devis du remplacement de l'installation de l'éclairage public (Joël COMTE).
- 9 - Questions diverses.

Début de séance : 20h00

### **1 - Désignation du secrétaire de séance**

M. Régis BONVALOT est désigné secrétaire de séance.

### **2 - Approbation du Procès-Verbal du 21/10/2022**

Mme Cécile DIET signale que son nom n'est pas mentionné sur le compte-rendu alors qu'elle était présente, la correction sera faite pour la publication du PV.

- **Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.**

### **3 - Mutualisation du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**

À partir du 01/01/2023 les communes doivent adopter des mesures concernant le règlement général de protection des données ; il s'agit des données personnelles traitées tant au niveau informatique que papier.

M. le Maire précise qu'il faut un délégué RGPD, mais que celui-ci peut être mutualisé.

Il existe 2 possibilités :

- Délégation au SIDEC pour 460 €/an
- Délégation au CDG 54, (centre de gestion de Meurthe-et-Moselle qui a signé une convention avec le CDG 39) : 30 €/an ; ce coût est calculé en fonction de la masse salariale de la commune avec un minimum fixé à 30 €, ce qui est le cas de notre commune.

➤ **Le conseil municipal accepte l'offre du CGC 54 à l'unanimité.**

### **4 - Examen du devis de la mise en peinture des portes de l'église**

L'entreprise DFG peinture propose un devis de 2 772 € TTC ; après délibération, le conseil opte pour la consultation de 2 à 3 autres entreprises pour cette prestation.

Une demande sera faite pour bénéficier du fonds de concours du Grand Dole. Le changement du cadran de l'horloge du clocher et la peinture de la porte seront présentés sur la même demande (minimum de 4000 € de dépense pour l'obtention du fonds de concours).

### **5 - Rapport 2021 du SIE de Montmirey le Château**

M. Régis BONVALOT présente brièvement le rapport qualité prix et service (RPQS), du syndicat des eaux (SIE) pour l'année 2021 ; ce document est consultable en mairie.

Il rapporte également les points abordés lors de la dernière assemblée générale, principalement les augmentations décidées pour 2023, + 5 centimes/m<sup>3</sup> pour financer les investissements et l'extension du périmètre de protection.

### **6 - Délégation du maire, signature de l'avenant Groupama (fin de la tacite reconduction)**

Avenant Groupama :

M. le Maire informe avoir signé un contrat de 5 ans sans changement de la cotisation et des garanties. Jusqu'à présent, le contrat était reconduit par tacite reconduction ce qui n'est plus le cas aujourd'hui (application d'un règlement européen).

Dépassement de budget, frais de personnel :

Les dépenses pour frais de personnel dépassent le budget prévu en raison de l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires. Le dépassement est de 558 €, cette somme sera prélevée dans les dépenses imprévues.

### **7 - Abonnement orange à la fibre optique**

Le fournisseur actuel, Orange, propose les tarifs suivants pour une connexion à la fibre :

*Tarifs HT*

	Actuel	1ère année	Après 1 an
Abonnement mensuel	42 €	39 €	48 €
Location box	5 €	5 €	5 €
<b>Total</b>	<b>47 €</b>	<b>44 €</b>	<b>53 €</b>

➤ **Le conseil municipal accepte l'offre Orange à l'unanimité.**



## 8 - Examen des devis du remplacement de l'installation de l'éclairage public (Joël COMTE)

Le système d'éclairage public étant vétuste (étude SIDEC de 2019), il était envisagé dès le début du mandat de procéder à son remplacement, cela représentera le principal projet de 2023.

Trois entreprises ont été consultées et se sont déplacées, mais l'une d'elles n'a pas envoyé d'offre.

Les deux fournisseurs potentiels proposent le même matériel. Le choix entre coupure de l'éclairage ou réduction de l'intensité lumineuse sur des tranches horaires définies pourra se faire dans un deuxième temps, l'équipement permettant de faire l'un ou l'autre.

Entreprise	Dépose	Fourniture	Armoire élec.	Horloge	Câbles	TOTAL
GUINOT	3 600 €	10 800 €	3 500 €	500 €	6 000 €	<b>24 400 €</b>
BARDET		13 841 €	1 480 €	754 €		<b>17 075 €</b>

Il est précisé qu'en ce qui concerne le devis de l'entreprise BARDET la dépose de l'ancienne installation ainsi que la mise en place d'une nouvelle câblerie sont incluses dans le prix global.

BARDET est l'entreprise qui effectue la maintenance du système actuel.

M. le Maire informe que des subventions seront demandées à l'État (30%) et au Département (25%).

➤ **Le conseil municipal choisit l'entreprise BARDET à l'unanimité.**

## 9 - Questions diverses

M. le Maire informe le conseil des points suivants :

- L'école de Moissej a adressé ses remerciements pour la subvention accordée pour les séances de piscine.
- Une demande de subvention pour l'organisation d'une classe découverte dans le Haut-Jura a été reçue (concerne 5 enfants).
- Le Grand Dole avait proposé un spectacle à tarif préférentiel le 18/12 pour les bénéficiaires du CCAS, personne n'a répondu à cette proposition

À la suite d'une réunion du SIVU Mme Cécile DIET informe le conseil que cette année la structure a atteint l'équilibre budgétaire.

Pour information en 2023, 1 enfant de Frasne les Meulières sera inscrit à la crèche.

Prochain conseil municipal : **le vendredi 20 janvier 2023 à 20h00.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance



Régis BONVALOT



Le Maire



Jean-Paul CHAPIN